L'ÉVOLUTION DU RÔLE ET DES MÉTHODES DES CONSEILLERS D'ORIENTATION DES ANNÉES 1920 À AUJOURD'HUI

par Michel Huteau
Professeur émérite de psychologie au CNAM
Revue Questions d'orientation, n°1, mars 1999, pages 13-24

Si l'histoire des services d'orientation commence au lendemain de la première guerre mondiale, la réflexion sur leur nécessité est bien antérieure et trouve son origine dans les changements économiques et sociaux de la fin du 19^è siècle. L'histoire de l'orientation est en fait la résultante de plusieurs histoires qui interagissent : histoire économique et sociale, histoire de la scolarisation et de l'appareil scolaire, histoire des structures administratives, histoire de la psychologie, histoire des idées et celle des pratiques... Ces diverses histoires n'ayant pas la même temporalité, la périodisation de l'histoire de l'orientation ne peut être que conventionnelle. Une périodisation commode, mais très approximative, consiste à prendre comme coupures les phénomènes sociaux majeurs que sont les guerres mondiales et la fin des Trente glorieuses au début des années 1970.

I. AVANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Les premières réalisations en matière d'orientation professionnelle voient le jour vers 1910. Elles sont peu nombreuses et tout à fait marginales. Cependant, dès la fin du 19^è siècle, d'assez nombreuses voix s'élèvent pour souligner la nécessité d'organiser l'orientation des jeunes qui quittent l'école primaire. Trois facteurs sont à l'origine de cette mobilisation : l'industrialisation, la crise de la formation professionnelle et la question ouvrière.

Orientation et sélection professionnelles

L'industrialisation, qui s'accélère pendant le Second Empire et se prolonge sous la Troisième République, bouleverse les modalités traditionnelles de la division du travail et de sa production. La question du recrutement de la main d'oeuvre se pose alors en des termes nouveaux. Le taylorisme et la psychologie du travail naissante lui apporteront, au tout début du 20^è siècle, des réponses sensiblement différentes. En même temps que se développe la sélection professionnelle au service des entreprises, des intellectuels et des hommes politiques, qui se veulent au service de la Nation, réfléchissent à la mise en place d'u système d'orientation qui concernerait l'ensemble des élèves sortant du système scolaire. L'orientation professionnelle apparaît alors, selon une expression qui deviendra courante, comme "la fille de la sélection professionnelle".

La crise de l'apprentissage

En France, il y a une crise permanente de l'apprentissage dont l'origine est très lointaine. On peut la faire remonter au moins au $17^{\rm e}$ siècle au cours duquel l'inadéquation du système des corporations à l'évolution économique commence à se faire sentir. À la fin du $19^{\rm e}$ siècle, avec la destruction de nombreuses qualifications du fait du développement du machinisme et de la politique à courte vue du patronat en matière de formation, se développent des attitudes peu favorables à l'apprentissage. Il y a alors une pénurie d'ouvriers qualifiés qui n'est que partiellement compensée par l'appel à la main d'oeuvre étrangère. Divers projets visant à développer la formation professionnelle par l'apprentissage et par une formation en école voient donc le jour. Dans ces projets, qui ne sont généralement pas suivis de réalisations notables, on trouve presque toujours, plus ou moins explicité, un versant orientation professionnelle.

La question ouvrière

L'industrialisation est conduite dans le contexte d'un libéralisme sauvage. La conséquence en est l'apparition d'une classe ouvrière surexploitée, coupée de ses racines rurales, dont les conditions de vie sont souvent précaires et misérables. Cette situation a deux conséquences : une crise morale et une crise politique. La première se manifeste par des indices comme la dissociation familiale, l'alcoolisme, la prostitution. La crise politique conduit à la naissance d'un mouvement syndical et d'un mouvement socialiste avec des tendances révolutionnaires puissantes. À la fois émus et effrayés par cette situation, certains s'investissent dans le mouvement philanthropique qui doit donner plus de conscience morale aux ouvriers et les éloigner de la tentation révolutionnaire ; d'autres soulignent la nécessité de profondes réformes sociales. Dans les deux cas, on trouve des références à l'orientation professionnelle, considérée soit comme un élément devant permettre une meilleure intégration sociale, soit comme devant permettre une plus grand justice sociale.

Orientation professionnelle et différences individuelles

D'emblée, le problème de l'orientation professionnelle est posé en termes psychologiques, et il paraît tout naturel de fonder les conseils d'orientation sur le constat d'une certaine adéquation entre les caractéristiques individuelles et des exigences des professions. Cette tendance est renforcée par l'idéologie des représentants les plus "éclairés" de la Troisième République qui se réfèrent à un rationalisme issu de la philosophie des Lumières et fortement imprégné de positivisme. Pour ces acteurs, il va de soi que l'orientation doit se fonder sur les premiers acquis de la psychologie scientifique.

II. DE LA GUERRE DE 1914-1918 À CELLE DE 1939-1945

Orientation professionnelle et rénovation de l'apprentissage

Au lendemain de la première guerre mondiale, le pays est exsangue : 1,4 million de morts, 3 millions de blessés, 750.000 invalides, une forte chute démographique. Un effort de reconstruction est nécessaire et, devant être prolongé, il ne peut s'appuyer que sur la jeunesse. On diffère une réforme de l'enseignement pourtant jugée souhaitable, et, du coup, la réflexion porte sur la mise en place de dispositifs relatifs à l'orientation scolaire et l'accent mis sur la formation professionnelle des ouvriers. La loi Astier du 25 juillet 1919 rend obligatoires les cours professionnels pour les apprentis : obligation pour les municipalités de les organiser, pour les maîtres d'apprentissage d'y envoyer leurs apprentis et, pour les apprentis, de les suivre. Cette loi ne comporte pas de dispositions relatives à l'orientation professionnelle. Mais tout le monde perçoit bien le lien étroit entre orientation et formation. Aussi la loi Astier donne-t-elle un coup de fouet au mouvement pour l'orientation professionnelle. À l'initiative des chambres des métiers et des municipalités, des institutions d'orientation sont créées dans les grandes villes (offices, cabinets, bureaux d'orientation professionnelle), des congrès sont organisés, les articles de presse se multiplient, l'Institut de psychologie de Paris ouvre, en 1921, une section d'orientation professionnelle, qui ne sera jamais opérationnelle.

Les offices d'orientation professionnelle

Prenant acte de ce développement, l'État, par le **décret du 26 septembre 1922**, intervient afin de donner un semblant d'organisation au réseau des *offices d'orientation professionnelle* qui sont placés sous la tutelle du ministère de l'instruction publique ; la même année, en Allemagne, les offices sont placés sous tutelle du ministère du travail. Peu de moyens sont donnés à ces offices. Comme l'écrit Caroff : "C'est un service de pauvres pour des enfants de pauvres". Les offices ont des supports très divers : municipalités , chambres des métiers, comités de patronage des apprentis, associations... Ils sont fréquemment créés à partir des *offices de placement* du ministère du travail. C'est ce qui s'est passé au Mans où la section "orientation professionnelle" de l'office de placement devient, en 1922, un *cabinet d'orientation professionnelle et de placement en apprentissage*. Marcel Henri, qui dirigeait l'office de placement, deviendra le directeur du cabinet d'orientation professionnelle, il le restera jusqu'en 1948, date à laquelle il sera remplacé par son fils, Pierre Henri, qui dirigera le centre jusqu'en 1985. Marcel Henri fut le second président de l'Association des conseillers d'orientation professionnelle. L'activité des offices n'est pas homogène, certains s'occupent de placement, d'autres organisent des cours professionnels. Tous les offices ne sont pas ouverts en permanence, presque tous emploient des bénévoles, certains sont payants. On comptera 80 offices d'orientation professionnelle en France en 1921, et une centaine en 1936. La fraction de la population scolaire touchée est faible ; en 1936, guère plus de 6% des élèves arrivant en fin de scolarité obligatoire.

Deux conceptions des aptitudes et des finalités de l'orientation

Quasiment tout le monde est d'accord pour affirmer que l'orientation doit être fondée principalement sur des diagnostics d'aptitudes. On considère que les aptitudes sont stables. On considère également qu'une bonne correspondance des aptitudes requises et des aptitudes possédées est facteur d'efficacité, de satisfaction et de stabilité dans l'emploi occupé. D'où à la fois un bénéfice individuel et un bénéfice social. Cet accent sur les aptitudes ne signifie pas que l'on se désintéresse de l'aide à l'émergence des projets, mais dans les préoccupations des conseillers, *l'éducation à l'orientation* (NDLR : qui ne sera nommée ainsi en France qu'à partir de 1996) est souvent seconde par rapport à l'examen des aptitudes. Lorsque les élèves ont des projets, l'examen des aptitudes doit toujours permettre la vérification de leur pertinence. Au delà de cet accord, des divergences profondes se manifestent entre deux types d'acteurs : les *praticiens empiriques* et les *scientifiques* (c'est ainsi qu'ils furent désignés au congrès de l'enseignement technique de 1931). Les premiers sont d'anciens enseignants, ingénieurs ou responsables des services municipaux de la jeunesse ou des services de placement, et ils animent les offices d'orientation professionnelle. Les seconds, les *scientifiques*, sont des universitaires venus de la psychologie et de la physiologie qui développent des recherches sur l'orientation. Les divergences entre eux portent sur deux points : les méthodes et les finalités de l'orientation.

Pour les praticiens empiriques, l'observation des aptitudes n'est pas un problème ; en discutant avec l'enfant, ses parents et son instituteur, "on voit bien" les aptitudes qu'il possède et leur correspondance éventuelle avec des métiers. Pour les scientifiques, observer les aptitudes est quelque chose de beaucoup plus compliqué, il faut procéder à des analyses du travail pour connaître les aptitudes requises et ensuite mettre au point ces dispositifs d'observation sophistiquée que sont les tests (il y a de nombreuses analogies entre ce débat sur les aptitudes et les débats actuels sur les compétences). Pour ce qui est des finalités de l'orientation, la position des praticiens est pragmatique. Cherchant d'abord à répondre à l'offre d'apprentissage, ils procèdent à un placement raisonné. Les scientifiques ont de plus grandes ambitions, ils voient dans l'orientation un moyen de rationaliser le fonctionnement de la société et de promouvoir davantage de justice sociale. Militant pour l'école unique et, le moment venu, pour une "juste sélection" en fonction des aptitudes, leurs propositions rejoignent celles du mouvement syndical et du mouvement socialiste. Pendant la période considérée, le point de vue des praticiens empiriques est dominant sans que, pour autant, celui des scientifiques soit rejeté (le faible usage des tests, une quinzaine d'offices d'orientation professionnelle seulement en utilisent en 1936, s'explique en partie par l'absence de moyens financiers et de personnel). Le point de vue des scientifiques se développe et deviendra largement majoritaire au lendemain de la seconde guerre mondiale. La création de l'Institut national d'orientation professionnelle (INOP) en 1928 joue un rôle important dans ce développement. Non seulement l'INOP diffuse les thèses des scientifiques et les pratiques qu'ils préconisent, mais il devient aussi assez vite une référence en matière de formation.

En 1932 est créé le Bureau universitaire de la statistique (BUS) qui, sans rapport avec les offices d'orientation professionnelle, a pour mission d'informer les étudiants sur les débouchés afin de lutter contre le chômage intellectuel.

III. DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE AUX ANNÉES 1970

La véritable naissance du service d'orientation

Se proposant de relancer la formation professionnelle pour faire face à la crise des années 1930, le gouvernement du Front populaire va jeter *les bases d'un véritable service d'orientation*. C'est le **décret-loi du 24 mai 1938**, et ses décrets d'application qui seront publiés en 1938 et 1939, qui marquent la naissance des *centres d'orientation professionnelle* (le fait de traiter dans cette partie d'événements antérieurs à la seconde guerre mondiale montre bien le caractère conventionnel de la périodisation retenue). Trois dispositions essentielles, qui doivent être mises en place dans un délai de trois ans, sont énoncées :

- 1° Création, dans chaque département ou groupe de départements, d'un secrétariat d'orientation professionnelle chargé de coordonner les activités relatives à l'orientation professionnelle, placé sous le contrôle de l'inspecteur d'académie ; il deviendra régional en 1945 ; le secrétaire d'orientation professionnelle est l'ancêtre des actuels chefs du service académique d'information et d'orientation (CSAIO).
- 2° Création, dans chaque département, d'un centre d'orientation professionnelle obligatoire relevant des municipalités ou des départements. Les centres facultatifs, créés par les municipalités, ou les chambres des métiers, sont contrôlés, comme les centres obligatoires, par le secrétariat d'orientation professionnelle. Une série de mesures sont prises afin de freiner le développement des centres facultatifs privés (par exemple, les centres dépendant des chambres des métiers ne peuvent accéder aux écoles).
- 3° Aucun enfant de moins de 17 ans ne peut être employé dans une entreprise industrielle ou commerciale s'il n'est muni d'un *certificat d'orientation professionnelle* comportant d'éventuelles contre-indications médicales. L'examen d'orientation professionnelle devient donc obligatoire. Cette obligation est loin de faire l'unanimité, aussi précise-t-on, non sans hypocrisie, qu'il s'agit de l'obligation de recevoir un conseil et non de l'obligation de le suivre. Dans la partie du décret de 19387 relative à la formation professionnelle, on mentionne également l'obligation de la formation professionnelle, c'est-à-dire l'application effective de la loi Astier (1919), et l'obligation pour les entreprises d'embaucher un nombre d'apprentis fixé en fonction de l'effectif de leur personnel, disposition qui ne sera jamais appliquée. Le certificat d'orientation professionnelle ne sera supprimé qu'en 1987.

En outre, d'après le décret-loi du 24 mai 1938, tous les personnels d'orientation professionnelle doivent être diplômés de l'INOP. L'organisation fixée par le décret-loi durera, moyennant quelques aménagements, jusqu'à la fin des années 1960.

Le développement du service d'orientation

Sur la base du décret-loi de 1938, les services d'orientation vont se développer progressivement, quel que soit le régime politique (une trentaine de centres sont créés pendant la période de l'occupation allemande). Le développement des services d'orientation est beaucoup plus rapide entre 1938 et 1950 qu'entre 1922 et 1938. En 1950, on dénombre 150 centres publics et 26 centres facultatifs, avec environ 500 conseillers.

Les personnels d'orientation reçoivent un statut de type éducation nationale en 1945 et deviennent fonctionnaires en 1956.

La première explosion scolaire et ses conséquences

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, sous la pression de la démographie et de la demande sociale d'éducation, la scolarisation se développe. Entre 1949 et 1963, le secondaire triple ses effectifs. En 1959, l'obligation scolaire passe à 16 ans et un cycle d'observation de deux ans, juste après l'école primaire, est institué. C'est à ce moment que les centres d'orientation professionnelle deviennent des *centres d'orientation scolaire et professionnelle*. On commence à parler d'orientation continue et il est admis, ce qui ne sera pas sans incidence sur la qualité des prestations, que tous les élèves doivent bénéficier de l'assistance des conseillers. Avec ses trois filières, le collège d'enseignement secondaire (CES) est créé en 1963. En 1975, il cède la place au collège unique (loi Haby). Ces bouleversements vont bien entendu avoir un impact considérable sur les services d'orientation.

Pour l'essentiel, les conseillers s'adressaient aux élèves arrivant en fin de scolarité primaire et se destinant à l'apprentissage. Cette population, devenue un peu plus âgée, et fréquentant au début des années 1960 la filière bizarrement dénommée "fin d'études primaires", continuera à être examinée. Mais les activités des conseillers va d'abord se déplacer vers le CM2 qui est devenu le premier palier d'orientation. En 1964-1965, 27% des CM2 sont vus par des conseillers, et 36% en 1967-1968. Progressivement, cette activité se déplacera vers les élèves scolarisés dans le premier cycle du second degré. En 1952-1953, 71% des consultants sont des élèves du primaire et 5% des élèves du premier cycle secondaire. En 1962-1963, les élèves du secondaire représentent 40% des consultants ; ils en représenteront 80% en 1974-1975. En une vingtaine d'années, le public auquel s'adressent les conseillers change donc radicalement. Ceci ne pouvait pas ne pas avoir d'effets sur leurs pratiques professionnelles.

La pratique psychotechnique et ses avatars

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la pratique dominante est *l'examen psychologique d'orientation professionnelle*, dans lequel les conseillers trouvent leur identité de psychologues. Ils ont un entretien avec l'élève et lui appliquent une série de tests, dont des *tests individuels*. Ils disposent par ailleurs d'une *fiche scolaire* remplie par l'instituteur et d'une *fiche médicale d'orientation*. Munis de tous ces éléments, ils procèdent à une synthèse qui débouche sur un conseil qui sera présenté au jeune et à ses parents, et discuté avec eux. Ce modèle avait sa cohérence et paraissait bien adapté pour faciliter l'entrée en apprentissage. Mais, très tôt, il va être sérieusement ébranlé, sous la pression du nombre d'abord, du fait de son inadaptation relative aux problèmes de l'orientation ensuite.

Pour devenir moins chronophage, *l'examen psychologique d'orientation professionnelle* va voir la durée de l'entretien se raccourcir et la part des tests individuels se réduire au profit de celle des *tests collectifs*. Puis les examens complets vont tendre à disparaître: autour de 300 par conseiller en 1952-1953, 190 en 1962-1963, une trentaine en 1981-1982. Le *testing* devient collectif et se généralise, et les entretiens, lorsqu'il y en a, sont brefs. Dans le contexte de la politique volontariste du développement de la scolarisation, la pratique extensive du *testing* collectif avait ses justifications. Elle permettait notamment de repérer les élèves aptes à suivre des études relativement longues pour lesquels les parents avaient seulement un projet d'études courtes, et de les inciter à modifier ce projet (c'est la problématique des "réserves d'aptitudes"). Ce *testing* pouvait tout aussi bien devenir un frein au développement de la scolarisation, mais, les critères de sélection ayant toujours été strictement scolaires, il ne semble pas que cela ait été le cas. Le *testing* collectif était bien accepté par les enseignants, mais sans doute pour de mauvaises raisons. Ceux-ci étaient satisfaits de voir que, globalement, les élèves se classaient à peu près de la même manière par les notes et par les tests. Ainsi, leurs pratiques d'évaluation se trouvaient-elles légitimées. Mais du coup, ils devenaient moins sensibles aux cas de discordance, les plus intéressants et les seuls qui justifiaient la pratique systématique de ce type de *testing*.

Cette pratique de testing collectif va entrer en crise pour plusieurs raisons. Elle perd une part de sa justification lorsque l'enseignement est généralisé. Il n'est plus nécessaire alors, ou en tout cas moins nécessaire, de détecter les talents. Par ailleurs, les informations fournies par le *testing* collectif, qui ne concernent plus des aptitudes professionnelles mais plutôt des aptitudes à apprendre, sont pauvres, notamment parce qu'elles ne portent que sur des performances et non sur les processus qui y conduisent. Elles sont insuffisantes pour contribuer significativement à l'aide

psychopédagogique aux élèves. La conjonction de ces deux facteurs conduit à douter de l'intérêt de cette pratique collective des tests. Il faut aussi signaler une forte remise en cause du modèle psychotechnique de l'orientation et, plus généralement, des tests psychologiques, car pour être appliqué dans toute sa rigueur, le modèle psychotechnique exigeait des données qui n'ont jamais été recueillies ; il supposait des aptitudes différenciées et stables, et des exigences professionnelles correspondantes stables également. Dans la mesure où la stabilité des aptitudes (surtout des aptitudes professionnelles) est toute relative et que les exigences des métiers changent très vite, l'appariement devient problématique.

Les attitudes vis-à-vis des tests changent également. Dans l'entre-deux-guerres, ils étaient perçus comme des moyens devant permettre une plus grande justice sociale. Après la guerre, on se demande s'ils ne serviraient pas à camoufler les inégalités (Ce revirement s'explique largement par leur interdiction en Union soviétique en 1936). ces différents facteurs expliquent le déclin du testing collectif. En 1968-1969, chaque conseiller examinait environ 500 élèves en passation collective, en 1980-1981, il n'en examinait plus que 291.

L'information est alors apparue comme une alternative à la pratique des tests. Les séances d'information dans les classes, qui étaient occasionnelles, sont devenues systématiques. Entre 1963 et 1970, leur nombre a été multiplié par 5, elles sont passées en France de 4000 à 20000. En 1965-1966, chaque conseiller animait en moyenne 9 séances d'information, ce nombre était de 32 en 1980-1981. En passant du testing collectif à l'information de masse, ce sont en fait, avant l'apparition de l'éducation à l'orientation, les objectifs mêmes de l'orientation et de l'aide à l'orientation qui changent. On laisse alors aux enseignants le soin de décider ce que l'individu est capable de faire ; en d'autres termes, on leur confie l'évaluation des aptitudes et on se préoccupe surtout de faire émerger de choix. Un peu plus tard, on parlera de projets.

IV. DEPUIS LES ANNÉES 1970

Les réformes du service d'orientation qui marquent cette période sont antérieures à la crise du début des années 1970, nouvel exemple d'absence de synchronie entre les diverses évolutions qui constituent l'histoire de l'orientation. L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) est créé en 1970. Les centres d'orientation deviennent des **Centres d'information et d'orientation (CIO) en 1971**. Les *procédures d'orientation*, avec le triptyque information/dialogue/orientation, qui, avec quelques assouplissements, subsistent encore aujourd'hui, datent de 1973. Les textes qui paraissent au début des années 1970 insistent sur la solidarité de l'observation, de l'adaptation, de l'information et de l'orientation, et sur la continuité des interventions. Le conseiller est de plus en plus intégré à la vie scolaire, ce qui fait dire à Caroff qu'on lui attribue des fonctions de psychologue scolaire du second degré. Le réseau des CIO s'étend rapidement : 244 centres avec 1300 conseillers en 1970, 400 centres (et 80 annexes) avec 2500 conseillers en 1981, 518 centres et près de 4500 conseillers aujourd'hui.

Deux phénomènes majeurs marquent cette dernière période : l'apparition de l'éducation à l'orientation et le développement des institutions d'orientation en dehors de l'éducation nationale. Nous les évoquerons seulement brièvement.

L'éducation à l'orientation intègre l'information. On pourrait dire qu'elle en constitue sa forme la plus achevée. Plusieurs facteurs convergents expliquent l'émergence et le développement de cette nouvelle conception de l'orientation. La crise du modèle psychotechnique qui vient d'être signalée est l'un de ces facteurs. En même temps, le développement des idées en psychologie, avec la diffusion des points de vue cognitif et humaniste, popularise l'image d'un sujet actif et autonome qui se substitue à celle du sujet plutôt réactif qui était, semble-t-il, l'objet de la pratique psychotechnique. Mais les facteurs d'évolution les plus importants sont vraisemblablement des facteurs sociaux relatifs à l'école, à l'emploi et aux valeurs. Avec la mise en système des cycles d'enseignement, qui étaient auparavant largement indépendants, et le poids croissant des critères scolaires d'orientation qui l'accompagne, les préoccupations relatives à l'orientation deviennent omniprésentes tout au long de la scolarité, tant chez les enseignants que chez les élèves. Dans ces conditions, on considère que les décisions d'orientation doivent être préparées de longue date et qu'un accompagnement des élèves est nécessaire. Avec la crise de l'emploi, dont les effets, sensibles dès le milieu des années 1970, connaîtront l'accentuation que l'on sait, et qui touche principalement les jeunes, le modèle classique de l'orientation est à nouveau ébranlé. Il l'est également avec le développement extrêmement rapide des phénomènes de mobilité professionnelle : disparition de métiers, apparition de nouveaux métiers, changement dans la nature et les conditions d'exercice de nombreuses activités professionnelles, etc. L'avenir apparaît comme peu prévisible et, du coup, les pronostics deviennent incertains. Il semble alors souhaitable que l'essentiel de l'aide à l'orientation prenne la forme d'une activité d'accompagnement. Enfin, l'évolution sociale se caractérise par une évolution des valeurs qui met au premier plan les valeurs relatives à l'individu, à son autonomie et à son épanouissement. Or, ces valeurs sont précisément celles que les méthodes d'éducation à

l'orientation se proposent de développer. L'éducation à l'orientation prend des formes très diverses, la plus fréquente étant la séance de groupe. La plupart des utilisations de l'informatique et certaines pratiques de bilan de compétences peuvent également être rattachées à l'éducation à l'orientation.

Vers 1970, les conseillers d'orientation de l'éducation nationale représentaient la quasi totalité des professionnels de l'orientation. Bien que leur nombre ait presque doublé, ils n'en représentent plus aujourd'hui que le tiers ou le quart, selon les estimations. Le nombre des conseillers d'orientation a donc considérablement augmenté en même temps que leurs fonctions se diversifiaient. Des institutions nouvelles sont apparues et se sont rapidement développées : les *missions locales* et les *permanences d'accueil d'information et d'orientation* (PAIO) à partir de 1982, les *centres institutionnels de bilan de compétences* (CIBC) à partir de 1989. Des institutions anciennes ont vu leurs missions redéfinies et recentrées sur l'orientation – c'est le cas de l'ANPE et de l'AFPA (NDLR : la fusion des deux organismes dans Pôle emploi sera effectuée en décembre 2008). La fonction orientation, avec des spécialistes propres, s'est développée dans la plupart des organismes de formation et des associations se préoccupant d'insertion. Dans beaucoup de grandes entreprises, on a vu apparaître des conseillers d'orientation distincts de gestionnaires des ressources humaines. Enfin, de multiples organismes distribuant informations et conseils sur les formations et l'emploi ont vu le jour.

V. CONCLUSIONS

Quelles conclusions tirer de ce survol rapide de presque 80 ans d'histoire de l'orientation ? Une chose est sûre, il serait hasardeux d'extrapoler les tendances, quand tendances il y a, et de prédire l'avenir. Nous ne nous y hasarderons pas. Par contre, il est possible de tirer de l'histoire quelques éléments susceptibles de permettre un approfondissement de la réflexion sur des questions actuelles. Peut-être aussi est-il des plus faciles de savoir où l'on va et où l'on veut aller si on sait d'où l'on vient. Dans cet esprit, nous ferons, sous forme de questions, cinq remarques :

1° L'histoire des services d'orientation et de leurs pratiques est longue et riche – le métier de conseiller est le plus ancien des métiers de la psychologie. Elle constitue un véritable patrimoine qui mériterait peut-être d'être mieux géré. At-on conservé au mieux les compétences techniques de l'époque où la pratique psychotechnique était dominante ? Ces compétences, qui ont été en partie perdues, seraient bien utiles lorsque l'on se préoccupe, par exemple, de réaliser des enquêtes permettant l'analyse des phénomènes d'orientation au niveau de l'établissement ou du district.

2° L'orientation a une dimension politique assez évidente dans la mesure où elle entretient des rapports étroits avec la division du travail. Les services d'orientation se sont toujours étoffés aux moments où il paraissait souhaitable de développer les formations dans un système différencié, qu'il s'agisse de la formation professionnelle ou des formations générales. Mais il y a aussi un autre aspect à cette dimension politique. Jusqu'à la fin des années 1960, beaucoup de conseillers – la profession était alors masculine et les anciens instituteurs étaient majoritaires – avaient le sentiment, à tort ou à raison, c'est une autre question, de contribuer à une plus grande justice sociale. Ce sentiment était une composante de leur identité professionnelle. Qu'en est-il aujourd'hui alors que, depuis plusieurs décennies, la démocratisation marque le pas ?

3° L'histoire des services d'orientation est la longue histoire de leur intégration dans le système éducatif. Souhaitée par les personnels, cette intégration a débuté dès 1922 et elle s'est poursuivie très régulièrement, tout à fait indépendamment des changements politiques et sociaux. S'il y a une tendance lourde, c'est bien celle-là! Il est donc assez étonnant d'entendre périodiquement des gestionnaires du système éducatif déplorer que les conseillers soient souvent éloignés des réalités du monde du travail. Ils oublient que la situation actuelle n'est que le résultat des politiques parfaitement cohérentes, de ce point de vue, menées pendant des décennies. Cette intégration est-elle terminée ? Nous n'en savons rien. Mais n'étant pas totale, elle peut encore se prolonger. La disparition de CIO et l'affectation des conseillers dans les établissements porteraient le processus à son terme. Compte tenu de cet état de fait, les discours sur le rôle d'interface entre les mondes du travail et de l'éducation que joueraient les services d'orientation paraissent un peu convenus. Il est d'ailleurs tout à fait symptomatique que de nouvelles institutions plus à même de jouer ce rôle aient été créées et qu'il ait fallu en quelque sorte réinventer l'orientation professionnelle.

4° Depuis très longtemps, les conseillers d'orientation exercent une activité de psychologues et, pour la plupart d'entre eux, se perçoivent comme tels. La reconnaissance du droit à bénéficier du titre de psychologue, reconnaissance tardive (1991) et laborieuse, leur était donc due. Mais sur quoi est fondée cette identité de psychologue ? Jusque dans les années 1970, elle était ancrée sur la pratique de l'examen psychologique, pratique qui est devenue marginale. Sur quoi doit-elle maintenant se fonder si on souhaite la distinguer clairement de celle d'un travailleur social, d'un enseignant ou d'un animateur socioculturel ?

5° Enfin, dernière remarque en rapport avec le thème de ces 47^è journées nationales d'étude sur l'orientation, *Conseiller en temps de crises et d'incertitudes*, quel a été, tout au long de cette histoire, le degré d'autodétermination de l'individu? Une réponse rapide, tout à fait propre à satisfaire notre bonne conscience et notre sentiment d'être modernes, consisterait à répondre sans hésitation que les pratiques actuelles sont beaucoup plus respectueuses de la personne et de son autonomie que les pratiques anciennes. C'est peut-être vrai. Mais un examen attentif des pratiques anciennes, plus précis que celui que nous venons d'esquisser, amènerait sans doute à nuancer cette réponse. Les conseillers des années 1930, 1940, 1950 ne négligeaient pas la personne et respectaient le sujet. Ne se proposant pas de "voir tout le monde", ils prenaient même souvent le temps nécessaire pour discuter avec les élèves et leur famille. Quant aux pratiques d'aujourd'hui, il serait certainement utile de les examiner sous l'angle des processus d'influence cachés qu'elles mettent en oeuvre. On y perdrait peut-être en contentement de soi, mais on y gagnerait certainement en lucidité.

Bibliographie

Blanchard, S., Zerwetz, M. (1998), L'émergence des conceptions éducatives de l'orientation en France : quelques jalons historiques, Questions d'orientation, n°3, 27-67

Caroff, A. (non daté), *Un pionnier de l'orientation professionnelle, Julien Fontègne (1879-1944).* Consultable à la bibliothèque de l'INETOP

Caroff, A. (1987), L'organisation de l'orientation des jeunes en France, Paris, EAP

Caroff, A. (1988), Il y a cinquante ans... La naissance des services d'orientation professionnelle, L'orientation scolaire et professionnelle, 17, 3-22

Danvers, F. (1988), Le conseil en orientation en France, Paris, EAP

Danvers, F. (1990), Le bureau universitaire de la statistique d'Alfred Rosier, mémoire et modernité, L'orientation scolaire et professionnelle, 19, 5-23

Danvers, F. (1995), Encyclopédie vivante de l'orientation scolaire et professionnelle au XX^è siècle, UFR des sciences de l'éducation, Université Lille III

Henri, P. (1990), Histoire d'un centre, L'orientation scolaire et professionnelle, 19, 63-94

Huteau, M., Lautrey, J. (1979), Les origines et la naissance du mouvement d'orientation, L'orientation scolaire et professionnelle, 8, 3-43

Huteau, M. (1984), *L'évolution de l'orientation en France*, in Pelletier D. et Bujold C., *Pour une approche éducative en orientation*, pp. 448-465, Chicoutimi, Québec, G. Morin

Huteau, M. (1996), L'école psychotechnique française, 1900-1940, in Clot Y., Histoires de la psychologie du travail, approches pluridisciplinaires, pp. 29-46, éd. Octarès

Prost, A. (1990), 50 ans d'orientation, de l'orientation professionnelle à l'information et à l'orientation, Bulletin de l'ACOF, n°327, pp. 35-39

Solazzi, R. (1989), Évolution des pratiques des conseillers d'orientation, risques et perspectives d'avenir, Bulletin de l'ACOF, n°324, pp. 45-60